

début r... bleu



La Grande Dixence, symbole des barrages suisses, reviendra en mains communales en 2045. Suisse Tourisme/François Perraudin

sont pas acceptables pour nous», réagit Florian Piasenta, président de Salvan, qui rappelle que «les communes décident. Je suis pour le respect des sociétés qui ont investi massivement dans nos régions et il ne faut pas les écarter.»

Le danger est de froisser des acteurs industriels qui pourraient se contenter du minimum légal d'entretien. Conseiller d'Etat chargé de l'Énergie, Roberto Schmidt relativise: «Le Valais est plutôt généreux avec les partenaires hors canton. Au Tessin, 100% des aménagements seront repris par les collectivités, 80% dans les Grisons.» Actionnaire majoritaire des plus grands ouvrages du canton, Alpiq confirme que le dialogue est «bon et constructif». Entre les lignes, l'entreprise dont le siège est à Lausanne glisse un avertissement: «Les nouvelles concessions ne réussiront que si les différentes parties collaborent étroitement», la sécurité de l'investissement en dépend.



Jean-Christophe Bott/Keystone

«Il faut garder la tête froide et se souvenir d'où l'on vient. Il y a cinq ans seulement, l'hydroélectricité traversait une période très difficile.»

Grégory Logean, président de la commune d'Hérémece

Instabilités à prévoir

De la théorie à la pratique, tout le monde trouve-t-il son compte? À Orsières, le modèle choisi pour le retour des forces motrices locales, pourtant quasi identique à celui de Salanfe, est cité en exemple par les FMV et par l'État. Mais l'actionnaire majoritaire actuel a récemment demandé des clarifications à l'association valaisanne des producteurs d'électricité. Les rouages grincent un peu: de la «cohérence» est attendue. Il serait question de la valeur des aménagements.

Nos interlocuteurs finissent par admettre que des tensions peuvent apparaître, car les articles de loi ne règlent pas tout. Et Stéphane Maret de remarquer qu'en ce moment, une frénésie s'empare de la branche: «Il y a une année encore, certains ouvrages vendaient leur énergie à perte. Aujourd'hui, ça n'arrête pas de frapper à notre porte.»

Mais en sera-t-il toujours de même dans cinq, dix ou quarante ans? Qui dit que les acteurs de l'électricité ne se désintéresseront pas des barrages, comme il y a cinq ans, quand les prix retomberont? D'autant plus que cette fois, ils n'y seront plus majoritaires. Alpiq rassure et souligne que l'énergie hydraulique «fait partie de son ADN». Mais dans un marché si tendu, le Valais n'a-t-il pas raison de voir plus grand? D'autant qu'un enjeu, énorme, pointe le bout de son nez. Aujourd'hui, le poids des barrages se mesure en kilowattheures à produire. Demain, c'est peut-être de litres d'eau dont il sera question. Et bien malin alors celui qui sera maître de cette ressource.

Canton et 70% pour les communes concédantes. Ensuite, c'est à elles de décider si elles veulent en vendre une partie et de choisir à qui.»

Ambitions exagérées?

Dans les faits, plusieurs exemples révèlent des visions divergentes qui exacerbent les tensions. C'est le cas des récentes négociations autour du barrage de Salanfe, dans le Bas-Valais, où les communes ont opté, suivant la loi, pour une nouvelle concession incluant l'actuel propriétaire unique, Alpiq,

à hauteur de 40%. Pourtant, le chef du Service cantonal de l'énergie a déclaré quelques jours plus tard dans la presse que «ce n'était pas son modèle».

La manière dont la valeur des ouvrages a été établie a aussi été mise en doute par les acteurs cantonaux, supposant qu'Alpiq avait fixé le prix. Au près des communes concernées, qui évoquent des discussions transparentes et exemplaires, ces piques ont très mal passé. Elles ont été considérées comme le signal d'une ambition cantonale exagérée. «Ces déclarations ne

C'est quoi, ces fameux «retours de concession»?

Évoquer le sujet revient souvent à se heurter à un mur plus haut que celui des barrages tant il paraît complexe. Tentons de faire simple. Au début du siècle passé, le Valais n'est pas un canton très riche et son besoin en énergie est plutôt faible. À l'inverse, le Plateau suisse a un immense besoin en énergie et les énergéticiens ont des capitaux.

Les Valaisans ont peu d'argent, mais beaucoup d'eau. Et quand il s'est agi de bâtir les barrages, les ancêtres ont opté pour le modèle de la concession. En clair, les exploitants du barrage obtenaient le droit de bâtir l'ouvrage, de l'exploiter, de commercialiser l'électricité et d'en tirer les bénéfices.

Mais ce droit n'était pas éternel et a été limité à quatre-vingts ans. Tenu de maintenir l'ouvrage en par-

fait état de marche, le propriétaire doit aussi, à l'échéance, céder gratuitement ce qui touche l'eau (le mur, les conduites, les turbines) à la collectivité concédante. Le reste doit être racheté contre une indemnité équitable. Avant la loi cantonale sur les forces hydrauliques, adoptée en 2017, les communes pouvaient librement renouveler le droit d'utiliser les eaux. Un dernier choix synonyme de jackpot. Les communes de la vallée du Trient l'ont fait: le chèque pour l'eau s'élève à 340 millions de francs.

Depuis, la règle a changé. Les collectivités publiques valaisannes sont tenues de conserver au moins 60% de la propriété, permettant au Valais de garder la main sur sa précieuse ressource. Les concessions des plus gros barrages expireront entre 2040 et 2055.

Mère et fille «bizarres», jusqu'au crime

MATRICIDE Une Lausannoise schizophrène comparaitra à la rentrée pour assassinat. Sa génitrice de 81 ans avait été retrouvée sans vie à Haute-Nendaz (VS) en octobre 2017, les jambes dans un Molok.

En octobre 2017, un crime particulièrement sordide a été perpétré dans la station valaisanne de Haute-Nendaz. Le corps d'une Vaudoise de 81 ans avait été emballé dans des sacs-poubelles puis déposé derrière un Molok, au pied d'une bâtisse de cinq étages, les jambes coincées sous le couvercle du conteneur à ordures. Interpellée la nuit suivante à Pully (VD), dans le studio de la victime, sa fille quinquagénnaire - qui nie toute implication - sera jugée dans deux mois pour assassinat.

Dans l'immeuble où cette Lausannoise célibataire vivait depuis une dizaine d'années, d'anciens voisins se souviennent d'une locataire pas comme les autres. À 4 km de là, dans le bâtiment locatif où sa mère habitait, le voisinage la décrit en des termes très similaires.

Le procureur valaisan Ludovic Schmiéd laisse peu de place au doute quant à la culpabilité de l'intéressée. Dans son acte d'accusation, il précise que le cadavre a été découvert durant le week-end de remise des clés du studio dans lequel les Vaudoises venaient de passer deux mois de vacances - aux frais de la fille. «Ayant toutefois moins d'argent en 2017, l'accusée et sa mère sont restées en Suisse, cela d'un commun accord», rapporte le magistrat, en se référant aux déclarations de la quinquagénnaire.

Poison infructueux et coups de casserole Une dizaine de jours après leur arrivée à Haute-Nendaz, les deux femmes avaient mangé ensemble au restaurant, pour l'anniversaire de la retraitée. Cinq jours plus tard, la fille s'était procuré en pharmacie une boîte d'appâts contenant de la mort-

aux-rats. Ledit poison sera retrouvé aussi bien dans l'organisme de la victime que dans un bol contenant des céréales, à l'intérieur du Molok... Les anses du bol contenaient de l'ADN des deux Vaudoises.

La date de la ou des tentatives d'empoisonnement n'a pas pu être déterminée. Seule certitude: l'ingestion de cette substance toxique n'a pas causé le décès de l'octogénaire. L'autopsie a établi que la mort est consécutive à un traumatisme crânio-cervical très sévère. Une dizaine de violents coups de casserole ont été assésés sur la tête de la retraitée, jusqu'à en déformer l'ustensile. Lequel avait également été jeté dans le conteneur à poubelles.

«La même attitude fuyante»

«C'est une femme qui était assez soignée quand je suis arrivée dans l'immeuble en 2006, mais ensuite ses cheveux mi-longs sont devenus mal coiffés», témoigne une ex-voisine de la quinquagénnaire. «Elle disait dès le départ se sentir persécutée. Elle n'avait pas mis de nom à sa porte, de peur qu'on ne la retrouve. C'était une locataire très discrète, qui est devenue toujours plus bizarre et craintive...» Diagnostiquée schizophrène, la Lausannoise sans emploi était souvent en vadrouille. «Elle laissait en tout cas ses stores baissés pendant des semaines et des semaines; on ne la voyait plus, poursuit notre témoin. Et quand elle était de retour, elle rasait les murs. Jusqu'à ne plus me reconnaître. À la fin, elle ne disait même plus bonjour.» Lors de la perquisition de son appartement de deux pièces, la présence d'une cinquantaine de tubes de dentifrice aurait été constatée.

À Pully, le voisinage de la victime utilise à peu de chose près les mêmes qualificatifs. «C'était une femme inaccessible, brusque, comme si elle avait peur, nous confie une habitante. Elle avait les cheveux courts, teints en roux, et était plus mince et élégante que sa fille, qui venait souvent lui amener des achats ou la chercher en voiture. Mais elle avait la même attitude fuyante.» Le procès de la quinquagénnaire s'ouvrira début septembre à Sion. BENJAMIN PILLARD

Les voitures électriques devraient être bientôt taxées

MOBILITÉ Le Conseil fédéral veut que la mobilité électrique participe davantage au financement des routes. Du côté du parlement, le débat s'annonce tendu.

C'est une nouvelle qui est presque passée inaperçue mercredi dernier. Alors que le Conseil fédéral appelait les Suisses à constituer des réserves de fioul pour se chauffer cet hiver, il a - dans la foulée - pris une décision qui visera les propriétaires de véhicules... électriques.

À l'horizon 2030 au plus tard, il prévoit que les véhicules à propulsion alternative soient soumis à une redevance spécifique pour participer au financement des infrastructures. En effet, c'est aujourd'hui l'impôt sur les huiles minérales, donc l'essence et le diesel, qui génère les principales recettes destinées aux infrastructures et, pour 40%, aux finances de la Confédération.

Seulement, le constat est implacable: les Suisses ne sont pas restés sourds aux appels à électrifier la mobilité en vue d'atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre. En 2021, c'était ainsi la Tesla Model 3 qui était le véhicule le plus vendu en Suisse et il y a fort à parier que, depuis l'envolée des prix de l'essence, cette tendance soit encore plus marquée au premier semestre 2022. Et qui dit moins de voitures à propulsion thermique dit moins de recettes dans les caisses.

Ainsi, le Conseil fédéral prévoit l'introduction d'une nouvelle taxe visant spécifiquement les véhicules électriques et alternatifs, qui prendra vraisemblablement la forme d'un montant fixe par kilomètre parcouru.

Mais face à l'engouement pour les véhicules électriques, l'horizon 2030 paraît bien trop loin. C'est en tout cas l'avis de Martin Candinas, conseiller national (Le Centre/GR) et membre de la Commission des transports. Il déclare ce samedi dans le «Tages-Anzeiger» que le parlement devrait s'en saisir dans les deux prochaines années. Conscient que le sujet est complexe car, dès qu'il s'agit de taxer la mobilité, les Suisses se montrent plus sceptiques (échec de la vignette à 100 francs et de la loi sur le CO₂), l'élus grison estime qu'il ne faut pas avoir peur d'empoigner le dossier. «Le sujet est brûlant mais il ne se calmera pas si nous restons assis», dit-il.

«Le sujet est brûlant mais il ne se calmera pas si nous restons assis.»

Martin Candinas, conseiller national (Le Centre/Grisons)

Membre, elle aussi, de la Commission des transports, Isabelle Pasquier-Eichenberger (Les Verts/GE) se dit consciente de la baisse de ces recettes, mais regrette la forme choisie par le Conseil fédéral. «La solution proposée ne vise qu'à combler un manque en finançant encore les infrastructures. Il aurait été préférable de s'investir dans la voie de la tarification globale de la mobilité dont le projet n'avance plus depuis plusieurs années.»

Mais pour Martin Candinas, cette idée est vouée à l'échec. «Les expériences ont montré que cela est très mal accepté.» Le compromis n'est pas encore trouvé. JULIEN WICKY